

TRIBUNE

des services publics

FGTB CGSP

ENSEIGNEMENT

BELGIQUE - BELGIË

P.P. - P.B.

B386

NOVEMBRE
2011

Impôt sur le revenu : progressif

Et pourquoi pas
taxer à 100 % tout
ce qui est au-dessus de
30 000 euros net par mois



Pour une fiscalité juste

*globalisons l'ensemble des revenus,
pour taxer les revenus du capital
comme ceux du travail*

DOSSIER P.4



ÉDITO
Les ringards visionnaires
et les « modernistes »
irresponsables !
P.3



EUROPE :
L'intergroupe Services
Publics : un « lobby »
bien utile
P.7



ENSEIGNEMENT
Carnaval
ou procession ?
P. 11

Instances IRW-CGSP

Mandats permanents de Secrétaire général et de Secrétaire général adjoint de l'Interrégionale wallonne de la CGSP et de Secrétaire général fédéral francophone de la CGSP fédérale.

Suite aux appels lancés dans la *Tribune* du mois de juin 2011, les candidatures suivantes ont été enregistrées par les instances de l'IRW-CGSP dans les délais prescrits :

- Secrétaire général de l'IRW-CGSP : Gilbert Lieben, Secrétaire régional de Liège du secteur Admi, présenté par le secteur Admi wallon ;
- Secrétaire général adjoint de l'IRW-CGSP : Laurent Pirnay, Secrétaire général adjoint de l'IRW-CGSP, présenté par la régionale intersectorielle de Verviers ;
- Secrétaire général fédéral francophone : Michel Meyer, Secrétaire général du secteur Poste, présenté par le secteur wallon Poste.

Réunie en Congrès extraordinaire à la CGSP de Namur, le lundi 17 octobre dernier, l'IRW-CGSP a élu Gilbert Lieben comme Secrétaire général de l'Interrégionale wallonne de la CGSP et Laurent Pirnay comme Secrétaire général adjoint de l'Interrégionale wallonne de la CGSP. Les successeurs entreront en fonction après les congrès statutaires de mai-juin 2011. Le même Congrès extraordinaire a désigné Michel Meyer comme candidat au parrainage francophone de la CGSP pour le mandat de Secrétaire général fédéral francophone de la Centrale générale des services publics. Cette dernière désignation a été transmise par le Secrétariat IRW-CGSP au Secrétariat communautaire francophone de la CGSP pour présentation au parrainage du Bureau exécutif communautaire francophone qui se réunira à cet effet le mardi 29 novembre 2011. La copie de cette transmission a été communiquée au Président fédéral de la Centrale pour information.

Accord gouvernemental et travail intérimaire

Alors qu'il reste sourd aux appels syndicaux, le formateur, Elio Di Rupo, a bien entendu les lobbys du patronat : nous avons trouvé dans l'accord gouvernemental, parmi les dédales des transferts de compétences, 5 petites lignes autorisant les entités fédérées à recourir au travail intérimaire dans le secteur public, aujourd'hui protégé de ce fléau par l'absence d'arrêté royal d'exécution. Le formateur prévoit dans sa note que si « *toutes les dispositions du droit du travail régissant le travail intérimaire restent fédérales, les Régions et Communautés deviennent compétentes pour permettre le travail intérimaire dans leur secteur public respectif et le secteur local et les Régions pour recourir au travail intérimaire dans le cadre des trajets de mise au travail* ».

La CGSP wallonne est bien évidemment scandalisée par ces mesures qui portent atteinte aux principes fondamentaux des services publics et qui entraîneront de graves conséquences en termes de qualité des services rendus, de qualité de l'emploi mais aussi et surtout de coûts du travail : un intérimaire coûte plus cher à l'employeur puisqu'il faut payer un intermédiaire, n'en déplaise à FEDERAGON (la fédération des employeurs de l'intérim). On nous a pourtant bien expliqué que l'heure n'est plus à l'idéologie (de gauche) mais au pragmatisme (c'est-à-dire la mise en application de l'idéologie de droite)... mais nous ne pouvons pas l'accepter !

Hainaut occidental

Congrès statutaire 2012

Le 28 avril 2012 dès 10h, se tiendra le Congrès statutaire intersectoriel, place Verte 15, Tournai.

Un appel aux candidatures pour les mandats suivants est lancé :

- Secrétaire régional intersectoriel : Daniel Verdebout, sortant et rééligible.
- Secrétaire régional adjoint : Dany Vandenberghe, sortant et rééligible.
- Président régional : Patrick Leveau, sortant et rééligible.
- Vice-président régional : Alain Haubruge, sortant et rééligible.
- Trésorière régionale : Katty Cretteur, sortante et rééligible.
- Trésorier régional adjoint : Freddy Evenepoel, sortant.

- Trois vérificateurs aux comptes : Valérie Gillebert, Bernard Roland et Jean-François Boulanger, sortants et rééligibles.

Les élections se dérouleront conformément au ROI de l'Intersectorielle du Hainaut occidental ainsi qu'aux statuts de la CGSP fédérale. Les candidatures doivent être adressées par écrit au Cde Patrick Leveau, Président régional, CGSP, place Verte 15, 7500 Tournai pour le 16 décembre 2011 à 12h.

Il est aussi fait appel à la mise en place de la Commission des femmes ainsi qu'à la Commission des pensionnés et prépensionnés. Les camarades souhaitant faire partie de l'une ou l'autre Commission doivent transmettre leur can-

didature par écrit au Cde Daniel Verdebout, Secrétaire régional, CGSP place Verte 15, 7500 Tournai, pour le 16 décembre 2011 à 12h.

Amicale des pensionnés

L'amicale organise son repas fraternel de fin d'année le 26 novembre à 12h30, à la Commanderie (Vieille guinguette – chaussée de Willemeu à Tournai – parking : entrée rue Général Piron).

Menu : apéritif, entrée, plat, fromage, dessert, café, 1 bouteille de vin pour 40 €/personne pour les membres et famille. 50 € pour les sympathisants. Inscriptions à l'accueil ou lors des permanences les mardis de 14h à 16h au siège de la régionale place Verte 15, à Tournai avant le 19 novembre à midi. Le nombre de places est limité.

Les ringards visionnaires et les « modernistes » irresponsables !

Le Premier ministre, Yves Leterme (CD&V), a récemment fait une annonce surprenante. Privatiser Belgacom, l'aéroport de Bruxelles national, Bpost pour combler le déficit ... creusé par la « catastrophe » Dexia. Même s'il est revenu ensuite sur cette déclaration impromptue, cette idée doit être combattue. La CGSP ne veut pas de nouvelle privatisation. Tout simplement car il s'agirait d'une nouvelle erreur (donc faute), politique, économique, sociale. La droite semble n'avoir aucune mémoire des désastres passés qu'elle a provoqués.

Rappelons-nous. L'épisode de la CGER est encore dans nos mémoires. Dans les années 1990, la Caisse générale d'épargne et de retraite avait été séquestrée, privatisée, avant d'être revendue à l'encan (Fortis l'avait acquise pour une bouchée de pain). Épisode qui n'est pas sans rappeler le trajet de feu le Crédit communal, aujourd'hui Dexia, dans la faillite.

Qui sont les ringards ?

Il y a plusieurs années, la CGSP alertait l'opinion publique sur les dangers de privatiser ainsi des banques publiques et sur la nécessité de bien séparer les banques d'épargne des banques de placement... Le monde politique nous a traités de « ringards » ! Aujourd'hui pour secourir par priorité une banque privée qu'une gestion désordonnée et des placements hasardeux ont mise sur la paille, les mêmes politiques proposent la nationalisation pour réparer leurs fautes passées. Et on nous oblige à (re)mettre la main à la poche en puisant dans les deniers publics pour boucher les trous laissés dans cette institution privée. C'est inacceptable !

Qui sont les responsables ?

Il serait juste d'avoir quelques comptes sur ce qui s'est réellement passé. On ne peut accepter que les errements de patrons banquiers, disciples convaincus d'idéologies de droite, soient ainsi absous, sans coup férir. Nous réclamons une commission d'enquête parlementaire en France et en Belgique, voire au niveau européen, comme la saisine des instances judiciaires. C'est le minimum ! Il est aussi inacceptable que ses dirigeants, belges et français, continuent de toucher des émoluments qui se chiffrent en plusieurs centaines de milliers d'euros par an. C'est inconséquent et injuste.

Vendre des biens communs n'est pas une solution !

Une fois Belgacom et Bpost vendus, que restera-t-il à l'État, à la collectivité ? L'exemple d'Electrabel – actuellement propriété de Suez – devrait nous alerter. Non, la privatisation ne permet pas de désendetter l'État et, de plus, elle fait obstacle au développement du service public à pourvoir. Nous avons, tous, un exemple de ces services, privatisés, dont on nous a promis monts et merveilles. Aujourd'hui ils sont devenus plus compliqués, plus chers, moins solidaires et moins efficaces au final. La privatisation n'a qu'un seul objectif : permettre à quelques uns – Albert Frère et autres Lippens – de s'enrichir davantage sur le dos de la collectivité. Ce n'est pas acceptable.

Les instruments de solidarité plus que nécessaires

À l'heure de la formation d'un nouveau gouvernement, la CGSP rappelle qu'elle est opposée à toute remise en cause de nos outils de solidarité : le salaire brut et la pension légale par répartition, la fiscalité fortement progressive (voir notre dossier), des services publics régulateurs et redistributeurs des richesses, la sécurité sociale fédérale.

Ne pas tuer les services publics mais les renforcer !

La crise financière s'explique aussi par une redistribution financière de plus en plus inégalitaire de la richesse produite, favorisant sur le dos des travailleurs le développement de la spéculation. Elle n'est pas la faute des travailleurs ni des services publics, qui ont finalement joué dans le cas présent, le rôle de pompiers sauveteurs et stabilisateurs. Il est donc stupide de vouloir les réduire ou les vendre. Nous n'acceptons pas que, pour sauver les banques, le service public soit privatisé, tout ou en partie. Nous réclamons l'instauration d'une Banque publique pérenne, intégralement axée sur l'épargne et gérée avec des outils publics. Nous appuyons la revendication des Métallos Wallonie/Bruxelles de nationalisation de la sidérurgie.

Les ringards sont en réalité des visionnaires et les « modernistes » des irresponsables !

Francis Wégimont, Secrétaire général de l'IRW-CGSP

Alain Lambert, Vice-président de la CGSP fédérale

Impôt sur le revenu : progressif ?

La réforme fiscale de l'impôt sur les personnes physiques a visé essentiellement à épargner les riches. En diminuant la progressivité, on favorise l'injustice. Démonstration.

À l'heure où nous écrivons ces lignes, s'ébauche le programme d'austérité qui frappera durement le monde du travail. Ce que l'on sait, c'est que pour réduire le déficit public et trouver près de 25 milliards d'ici à 2015, le gouvernement tablera dans une large mesure sur une réduction des dépenses publiques confortant l'idée largement admise que les pouvoirs publics vivent au-dessus de leurs moyens. Rien n'est pourtant moins vrai que cette fable d'un État trop dépensier ! Par contre, ce qui est incontestable, c'est que depuis maintenant une trentaine d'années, nos

responsables politiques n'arrêtent pas de faire des cadeaux fiscaux au patronat et aux couches les plus aisées de la population et que cela coûte très cher aux finances publiques.

On sait ainsi que les fameux intérêts notionnels coûtent environ 4,5 milliards au budget de l'État.

L'autre exemple est celui de la réforme de l'impôt des personnes physiques (IPP). Réforme conçue par Didier Reynders qui profite surtout aux couches les plus aisées de la population. Les chiffres parlent d'eux-mêmes.

La progressivité de l'impôt ?

Pour bien comprendre la (contre-) réforme fiscale, il faut se souvenir que l'impôt sur les personnes est, en Belgique, progressif. Cela signifie que notre revenu annuel est « découpé » en tranches et qu'à chacune de ces tranches s'applique un taux de taxation différent comme le montrent les barèmes applicables en 2010 (voir graphique 1).

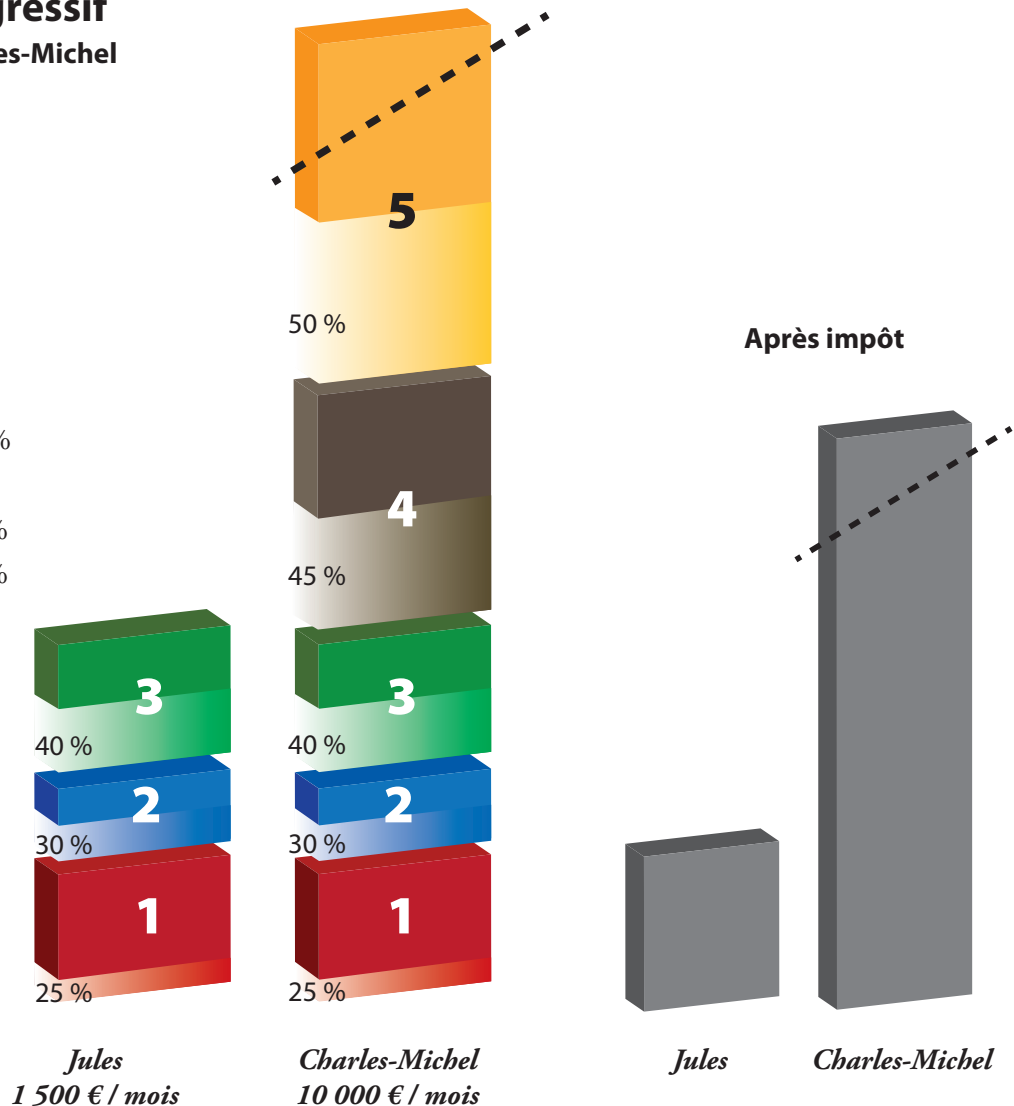
Ainsi, un revenu annuel net imposable de, par exemple, 18 000 euros sera « découpé » en trois tranches, la première allant de 0 à 7 900 sera taxée à 25 %, la seconde de 7 900 à 11 240

Graphique 1

L'effet de l'impôt progressif Les revenus de Jules et de Charles-Michel avant et après l'impôt

Avant impôt

- Tranches et taux d'imposition**
- 1** de 0 à 7 900 euros annuels : 25 %
 - 2** de 7 900 à 11 240 euros : 30 %
 - 3** de 11 240 à 18 730 euros : 40 %
 - 4** de 18 730 à 34 330 euros : 45 %
 - 5** plus de 34 330 euros : 50 %



Et pourquoi pas taxer à 100 % tout ce qui est au-dessus de 30 000 euros net par mois ?

PENSER ALTERNATIF, AGIR COLLECTIF

<http://www.cgsp-wallonne.be>

le sera à 30 % et la troisième ira de 11 240 à 18 000 et sera, quant à elle, taxée à 40 % (partie exemptée d'impôt non prise en compte).

Imaginons maintenant un revenu annuel net imposable de 120 000 euros. Dans ce cas-ci, il sera « découpé » en 5 tranches. La première de 0 à 7 900 sera taxée à 25 %, la deuxième de 7 900 à 11 240 le sera à 30 et ainsi de suite jusqu'à la cinquième qui ira de 34 330 à 120 000 et qui sera taxée à 50 %.

Le *graphique 1* permet de mieux comprendre l'importance de la progressivité de l'impôt. En effet, on peut constater que, contrairement à ce que veulent faire croire certains, le taux de taxation de 50 % s'applique uniquement sur la partie du revenu qui est au-dessus de 34 330 euros.

Le deuxième enseignement de ce graphique est de montrer clairement que, quel que soit le revenu, les 7 900 premiers euros sont taxés à 25 %. Cela s'explique aisément par le fait que les « premiers euros gagnés » servent à satisfaire des besoins de première nécessité et, cela, que l'on soit riche ou pauvre. Il

serait donc anormal qu'ils soient taxés différemment.

De plus, il est aussi tout à fait normal que la partie des revenus qui sert à la satisfaction de ces besoins fondamentaux soit moins taxée que la partie qui permet, par exemple, la consommation de biens de luxe ou, pire encore, de jouer en bourse. Cela explique pourquoi le taux de taxation appliqué à chacune des tranches va croissant.

En d'autres termes, imaginons une augmentation de revenus de 100 euros.

Une personne dont le revenu est modeste consacrerait l'essentiel, sinon la totalité de cette augmentation à satisfaire des besoins de première nécessité comme se nourrir, se soigner ou se chauffer. Logique, n'est-ce pas ?

Supposons maintenant la même augmentation chez un patron et soyons assez rêveurs pour imaginer qu'elle ne passe pas inaperçue. À quoi va-t-elle être consacrée ? A-t-il des difficultés pour remplir sa cuve à mazout, pour payer ses factures d'électricité, pour assurer la subsistance de sa famille ou l'éducation

de ses enfants ? Que nenni ! Cet argent sera, pour lui, un petit extra qui servira probablement à l'achat de biens de luxe ou, pire encore, à la spéculation.

Alors, est-il normal que cette augmentation de 100 euros soit taxée de la même façon ? Répondre « non », c'est reconnaître que l'impôt doit être progressif.

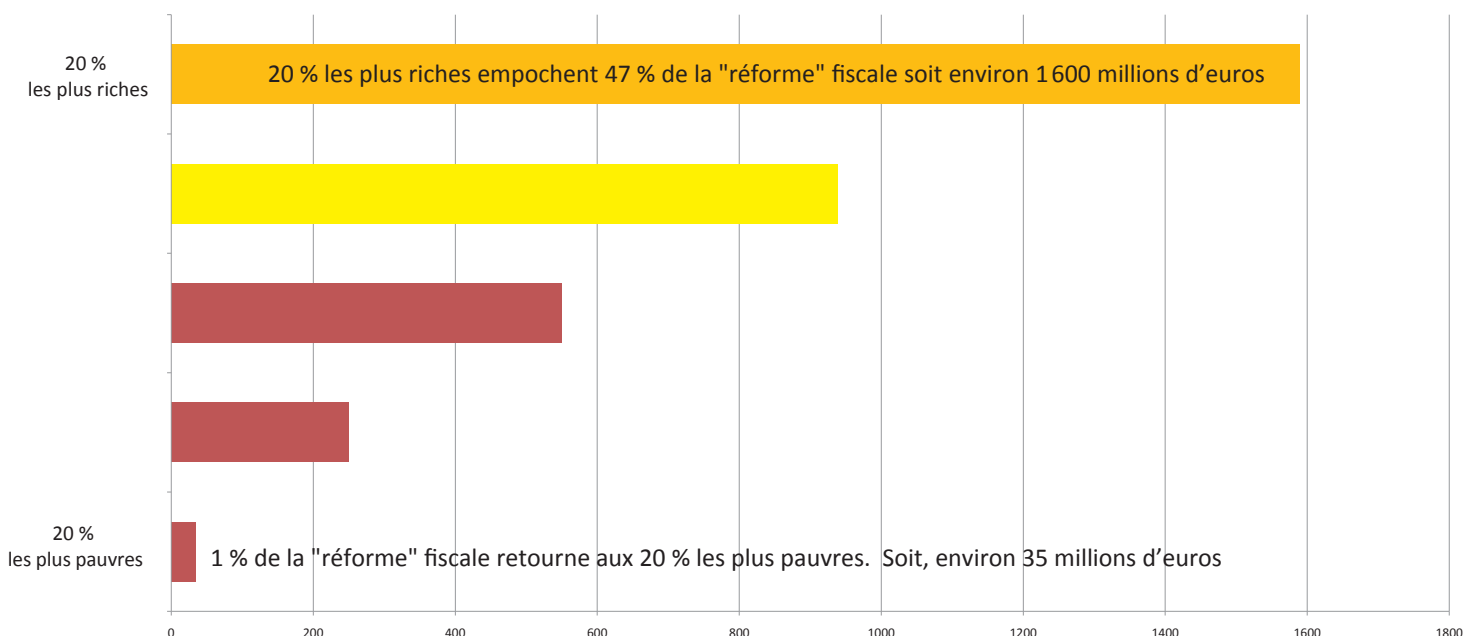
Sus à la progressivité !

Avant la contre-réforme fiscale, il y avait, en Belgique, 7 tranches d'imposition. La politique prônée par Didier Reynders a été de supprimer la 6^e et la 7^e tranches dont les taux de taxation étaient respectivement de 52,5 % et 55 %. Or, pour tirer profit de la suppression de ces deux tranches, encore fallait-il avoir un revenu suffisamment élevé que pour y accéder.

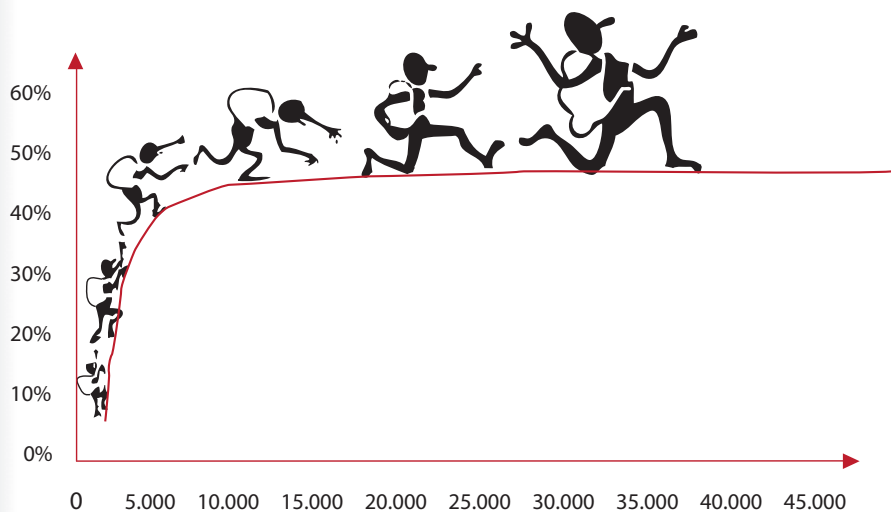
Ici aussi, une illustration vaut mieux qu'un long discours (*voir graphique 2*).

Graphique 2

À qui profite la « réforme » fiscale ? Chaque part correspond aux « gains » de 20 % de la population



Plus on gagne, moins la pression fiscale est importante



Ce graphique montre l'effet progressif selon la hauteur du revenu. L'axe vertical reprend le taux d'impôt effectivement payé. L'axe horizontal reprend le revenu mensuel net d'un célibataire, sans personne à charge et n'ayant droit à aucune réduction d'impôt. Le minimum exonéré d'impôt est bien sûr appliqué.

Que comprendre de ce schéma ? La progressivité est très forte pour les revenus au bas de l'échelle. La progressivité demeure forte (même si moindre) pour les revenus moyens. Pour les revenus élevés, la progressivité devient molle (la ligne s'arrondit) puis très faible (la ligne file à l'horizontale). Si les taux de 52,5 % et 55 % étaient encore appliqués, la ligne serait légèrement relevée (source : CEPAG. <http://www.cepag.be>)

D'après les sources officielles, le coût budgétaire de la réforme fiscale est d'environ 3,4 milliards d'euros.

Les 10 % les plus riches de la population empochent plus de 900 millions soit 27 %. Alors que les 10 % les plus pauvres n'en profitent pas.

Dans son livre « *Didier Reynders, l'homme qui parle à l'oreille des riches* », notre Camarade Marco Van Hees illustre, avec deux exemples concrets, le caractère inadmissible de cette atteinte à la progressivité de l'impôt.

Le premier concerne l'administrateur-délégué d'un grand groupe bancaire belge dont le salaire annuel est de 2,735 millions d'euros. La réforme fiscale lui rapporte la coquette somme de 121 000 euros !

En second lieu, il compare la situation de deux isolés. Le premier gagne 1 400 euros net par mois, le second 50 000 euros. Les chiffres sont sans appel ! Si la réforme fiscale rapporte au premier une économie d'impôt de 0,96 %, celle-ci atteint 4,79 % pour le second. « *En proportion du revenu, le riche obtient un cadeau cinq fois plus important* ».

Voilà la réalité de la réforme fiscale, cette réalité est d'autant plus scandaleuse que demain, après les largesses octroyées aux nantis, c'est sur nos épaules que reposera l'effort d'austérité.

Pour un programme fiscal global de gauche

Pour la CGSP wallonne, il est plus que jamais nécessaire que la Gauche se

réapproprie le débat fiscal trop longtemps confisqué par une droite soucieuse de protéger ses privilèges.

Ainsi, avec la FGTB wallonne, nous plaillons pour une fiscalité fortement progressive faisant contribuer de manière plus importante les couches les plus aisées de la population. C'est pourquoi nous revendiquons une augmentation significative du nombre de tranches d'imposition avec comme première étape le rétablissement de la tranche à 55 % pour les revenus compris entre 8 000 et 14 000 euros brut par mois et l'instauration d'une tranche à 65 % pour les revenus supérieurs à 14 000 euros brut par mois.

D'après les calculs de la FGTB wallonne, ces deux mesures pourraient rapporter près d'un demi-milliard d'euros par an.

Bien évidemment, pour être efficace, ce renforcement de la progressivité doit s'accompagner d'une globalisation des revenus. En effet, actuellement, seuls les revenus du travail rentrent en ligne de compte pour le calcul de l'IPP. Raison pour laquelle nous exigeons que les revenus mobiliers et immobiliers soient soumis ensemble à l'impôt progressif. Il n'est en effet pas normal que, lorsqu'ils sont imposés, les revenus mobiliers le soient seulement à des taux de 15 ou 25 %. Il n'est pas plus normal que les revenus de la fortune ne soient pas imposés.

Si l'on ajoute à cela la suppression des intérêts notionnels et une véritable lutte contre la fraude fiscale, ce sont plusieurs milliards qui seraient ainsi récupérés par les pouvoirs publics.

Il n'y aura pas de programme de gauche sans une remise en cause de ces privilèges fiscaux. En tant que dernière véritable organisation de gauche et de masse, voilà le message que nous ne manquerons pas de porter haut et fort ! ■

L'intergroupe Services Publics : un « lobby » bien utile

Entre les services publics et l'Union européenne, un trouble persiste. Non seulement, l'Union européenne est responsable de leur privatisation et de leur affaiblissement mais leur place dans le débat politique reste diluée et insaisissable pour les citoyens européens. Un « intergroupe » s'est créé au Parlement européen pour débattre du sujet.

Depuis son entrée en vigueur en 2009, le Traité de Lisbonne a conféré au Parlement européen, en codécision avec le Conseil, une nouvelle compétence : définir les principes et fixer les conditions, notamment économiques et financières, qui permettent aux Services d'intérêt économique général (SIEG) d'accomplir leurs missions, sans préjudice de la compétence qu'ont les États membres de fournir, faire exécuter et financer ces services. La création de « l'intergroupe Services Publics » entend faire office de groupe de pression pour redonner toute sa place aux services publics. Un objectif auquel la CGSP ne pouvait qu'adhérer. Elle a donc multiplié les contacts ces derniers mois et participe désormais régulièrement à ses réunions mensuelles.

Redonner toute sa place aux services publics

Une délégation a rencontré, fin juin, la Présidente de l'intergroupe, F. Castex pour réaffirmer les positions de la CGSP. Françoise Castex s'est d'emblée montrée très sensible à notre cause, étant elle-même issue du monde syndical – elle était notamment secrétaire générale adjointe du syndicat de l'éducation populaire de la Fédération de l'Éducation nationale (FEN) jusqu'à 1998.

« Il ne faut pas se focaliser sur les Services sociaux d'intérêt général (SSIG) mais bien sur l'ensemble des services publics » nous a-t-elle confirmé. Il est aussi « urgent de garantir les missions de service public » qu'elles soient conduites par l'État, les régions ou les communes. Les élus nationaux et locaux ne peuvent être « dépossédés de leurs responsabilités politiques et de leurs compétences. » En outre, selon la députée, les politiques budgétaires ne devraient « pas fragiliser le financement des services publics puisqu'ils jouent un rôle déterminant dans la sortie de la crise économique ». L'enjeu, aujourd'hui, est de mettre en application toutes les potentialités du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), et notamment l'article 9 (la clause sociale transversale). Cependant, un bémol subsiste de cette rencontre : les socialistes ne sont pas majoritaires au Parlement européen et sont, en outre, très divisés entre eux. Ils n'ont donc que peu de chance de voir aboutir leurs propositions.

La concurrence pas très évaluée

Fin septembre, la question de l'évaluation de l'ouverture à la concurrence a été à l'ordre du jour de l'intergroupe. Question dérangeante. Ce thème n'est, en effet, pas très en vogue à la Commission européenne. Depuis dix ans, elle n'a ainsi publié que trois rapports sur le sujet. Et son statut, à la fois juge et partie, suscite quelques doutes parmi les scientifiques présents, très critiques. « La méthode d'analyse employée reste beaucoup trop centrée sur le marché intérieur, la compétitivité et l'efficacité des services publics », soulignent-ils. Pour véritablement analyser l'impact de la libéralisation, il faudrait réaliser

une analyse multifactorielle (tenant compte des critères d'efficacité économique, sociale et écologique) et pluraliste (impliquant tous les acteurs et parties prenantes concernés). Côté résultat, les premières études effectuées dans les secteurs de la poste et les transports montrent que la concurrence n'a amené « aucune amélioration notable de la compétitivité ». L'idée prépondérante de sans cesse diminuer les prix, et donc les coûts, entraîne également de lourdes conséquences sur la sécurité, la qualité des emplois et le bien-être au travail.

Cette question de l'évaluation va être suivie par l'intergroupe. F. Castex l'a confirmé. Et il est impératif d'étudier d'autres pistes. « L'Union européenne a fait le choix de la concurrence. Mais ce n'est pas la seule alternative possible. C'était un choix idéologique et politique et il est possible de prendre une autre direction ».

Dont acte !

Créé en janvier 2010, l'intergroupe Services Publics compte parmi ses membres des députés issus de 6 groupes politiques différents et de 13 États membres. Il a pour ambition, au travers ses rencontres mensuelles, de contribuer à développer et clarifier le débat sur les services publics entre groupes politiques, avec les autres institutions européennes et avec les partenaires et acteurs européens des services publics. Les trois objectifs principaux de l'intergroupe sont : le financement des services publics locaux, l'évaluation de la directive « Services » et la clarification juridique des services publics. ■

Solidarité !

La CGSP wallonne tient à marquer ses plus vives inquiétudes sur le sort des travailleurs de Dexia et des pouvoirs locaux. Elle affiche sa fraternelle solidarité avec tous les travailleurs en lutte et leur famille. Les combats des travailleurs grecs et celui des métallos sont aussi les nôtres !

Indignation générale

Dans le contexte actuel, avec les manifestations des indignés, les guerres, la crise bancaire (une fois de plus) la révolte grecque justifiée (face au diktat européen), les fermetures d'entreprises (Arcelor-Mittal à Liège) nous devons plus que jamais faire nôtre une phrase de l'écrivain Scott Fitzgerald : « *On devrait pouvoir comprendre que les choses sont sans espoir et cependant être décidé à les changer* ».

Syndicalistes de gauche, nous nous posons tous les jours la question du sens de notre combat. Mais nos prédécesseurs –au cours des siècles précédents où la situation sociale était bien pire– n'ont jamais baissé les bras et ne se sont pas laissés envahir par le désespoir.

Au péril de leur vie pour certains, mais le sang versé en ces temps sèche vite dans le cours de l'histoire...

Nous devons donc rester vigilants et toujours nous indigner !

L'indignation doit rester un moteur de notre action syndicale tant dans le combat pour la défense individuelle que dans la bataille pour un monde plus juste.

Cette indignation doit, au bout du chemin, conduire à la dignité pour tous les travailleurs et tous les citoyens ! Et l'objectif est exigeant, car s'indigner ne prend tout son sens que



dans l'action qui vise à détruire l'objet de l'indignation.

L'indignation est la preuve de l'intérêt que l'on porte au monde comme l'écrivait Victor Hugo, indigné s'il en est, dans *La légende des siècles* « [...] car s'indigner de tout, c'est tout aimer en somme ! ».

Notre indignation collective, solidaire, doit nous mener au change-

ment au côté des jeunes, des Grecs et de tous ceux qui n'ont pas droit à une justice sociale véritable.

J'emprunterai ma conclusion à André Gide qui écrivait « *Je ne quitterai sans doute l'indignation qu'avec la vie* ».

Eh oui, Camarades, la route sera encore longue... Parsemons-la de progrès social pour tous !

Jean-Pierre Knaepenbergh
Secrétaire général IRB-BIG

www.cgsp-acod-bru.be



Appel à candidatures

À l'occasion du congrès statutaire de l'IRB qui se tiendra les 5 et 6 juin 2012, les mandats suivants sont à attribuer :

- secrétaire général ;
- 3 vérificateurs aux comptes.

Les mandataires actuels sont sortants et rééligibles.

Les candidatures doivent être introduites par écrit au plus tard le 9/12/2011 à 12h auprès du président de l'IRB : Alex Vonck – rue du Congrès, 17/19 – 1000 Bruxelles.

G20 • La marche loupée des économistes du CSF sur la Taxe sur les transactions financières

Le Conseil de stabilité financière (CSF) – le groupe économique informel des pays du G20 – a manqué une marche lors de sa réunion plénière du 3 octobre à Zurich (Suisse). Les organisations syndicales ont épinglé le fait que le plan d'action du CSF exclut la création d'une taxe sur la transaction financière. La question n'est « *plus de savoir s'il convient ou non d'adopter ce système de taxe* » soulignent les leaders du mouvement syndical international (Sharan Burrow pour la CSI et Philip Jennings pour l'UNI) « *mais comment son application par un groupe de pays « pionniers » pourrait tirer parti du forum de coopération internationale*



fourni par le CSF ». Contrôler la spéculation effrénée à travers une « *taxe et la réglementation des marchés financiers est essentiel pour maîtriser la crise écono-*

mique qui va en s'aggravant » poursuit la CSI.

Europe • L'UE ne doit pas interférer de façon punitive dans les politiques nationales



La Confédération européenne des syndicats (CES) a dénoncé l'ingérence de l'Union européenne dans les politiques des pays en difficulté. La lettre confidentielle du Président de la Banque centrale européenne (BCE) envoyée au gouvernement italien exigeait un programme économique détaillé coupant dans les dépenses sociales et remettant en cause le système de conventions collectives au

niveau national. La visite récente de la Troïka en Grèce a également imposé des exigences impossibles à tenir pour un pays déjà exsangue. « *L'Union européenne et la BCE mènent des expéditions punitives contre les pays qui ont failli aux règles de stabilité. Au lieu de prendre la voie de la solidarité et des mesures audacieuses à la mesure de la gravité de la situation, c'est le choix du court-termisme qui prime. Les mesures récentes imposées à l'Italie et à la Grèce sont accablantes. Les décideurs européens*

persistent dans une voie qui entraîne les pays en difficulté dans une spirale infernale », dénoncent les syndicats européens réunis au sein de la Confédération européenne des syndicats (CES).

Grèce • L'offensive sur les droits des travailleurs menace la reprise économique



Le nouveau projet de code du travail empiète sur la liberté d'association et devrait immédiatement être révisé, afin d'assurer sa conformité aux normes de l'OIT, estime le mouvement syndical international. Le parlement grec a, en effet, discuté un texte accordant à des « groupes d'employés » le pou-

voir de signer des accords d'entreprise à la place des syndicats. Ce projet de réforme prévoit également la possibilité de signer de tels accords dans des entreprises dotées de moins de 20 employés. La négociation collective, qui fait partie des droits fondamentaux des travailleurs, est ainsi désormais menacée par le gouvernement grec, qui agit sous l'emprise de fortes pressions émanant du Fonds moné-

taire international et de l'Union européenne. « *Des droits syndicaux conquis à la sueur d'après luttes menées durant les cent dernières années sont en train d'être supprimés en Grèce* », a dénoncé Sharan Burrow pour la Confédération syndicale internationale.

France • Mobilisation massive contre l'austérité



Après le succès des mobilisations dans l'éducation publique et privée et celle des retraités, la mobilisation interprofessionnelle du 11 octobre a été forte et a soutenu les attentes sociales des salariés et l'exigence d'une autre répar-

tion des richesses. Près de 300 000 personnes ont défilé, dans près de 200 manifestations partout en France. « *En France comme en Europe, les politiques de bas salaires, de suppression et de précarisation de l'emploi, la réduction de la protection sociale, des services publics et des droits des salariés sont bien les raisons de la crise. Elles découlent des choix*

politiques opérés pour donner des gages aux marchés financiers et aux agences de notation avec des conséquences dramatiques pour les salariés » dénonce le syndicat CGT, coorganisateur de cette journée d'action, avec les syndicats CFDT, FSU, UNSA et Solidaires.

Koweït • Les syndicats luttent contre la répression des grèves par la force militaire



« *La décision des autorités de donner pouvoir aux forces militaires et aux forces de l'ordre pour briser les grèves est inacceptable et anti-*

démocratique. Les travailleurs sont en grève pour des motifs légitimes et nous soutenons l'appel lancé au gouvernement par le mouvement syndical koweïtien en faveur de l'ouverture d'un dialogue de bonne foi pour résoudre les doléances des

travailleurs », précise un communiqué de la Confédération syndicale internationale.

Somalie • Chantage d'Al Shabaab : 3 253 travailleurs des télécoms privés de leur gagne-pain

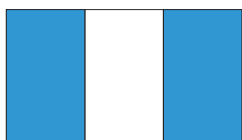


Le 2 octobre, les militants islamistes d'Al Shabaab ont interdit à trois compagnies du secteur des télécommunications d'exercer leur activité, paralysant ainsi le système dans 8 régions du pays. Telecom Somalia, Nation Link Telecommunication Company et Dahabsihiil avaient en

effet refusé de payer une somme d'argent que les militants cherchaient à leur extorquer illégalement. Après le meurtre récent de neuf travailleurs somaliens causés par ces mêmes pratiques totalement inacceptables de chantage à l'extorsion de fonds contre droit au travail, ces nouveaux incidents témoignent de la difficulté de plus en plus grande pour les travailleurs somaliens d'assurer leur

survie. Les trois compagnies concernées ont demandé à leurs employés de ne pas se présenter sur leur lieu de travail jusqu'à nouvel ordre. Selon le Syndicat somalien des télécommunications et des postes (STPU), 3 253 travailleurs se retrouvent de ce fait sans emploi.

Guatemala • Nouvel assassinat d'un syndicaliste



Anibal Marroquin Orellana, membre du Sindicato de Trabajadores Bananeros d'Izabal (SITRABI), a été assassiné le 24 septembre, dans le municiple de Los Amates. Ce meurtre vient s'ajouter

à la longue liste d'assassinats de dirigeants et de membres d'organisations syndicales et plonge à nouveau dans le deuil une famille et le mouvement syndical guatémaltèque. Le gouvernement du Guatemala et, plus particulièrement, le procureur général du Ministère public, doivent « *prendre les*

dispositions qui s'imposent afin de garantir le droit à la vie et le respect des conventions fondamentales de l'OIT et mettre fin au règne de l'impunité en consolidant l'État de droit ».



Carnaval ou procession ?

Tant qu'à participer à un évènement reconnu du patrimoine oral et immatériel de l'humanité, nous aurions préféré le carnaval de Binche, haut en couleurs et en musiques, plutôt que la procession d'Echternach à laquelle nous a conviés le cabinet de la Ministre Simonet.

C'est en effet au rythme des pas de cette manifestation chère à nos amis luxembourgeois que se déroulent les négociations au sein des 5 groupes de travail consécutifs à l'accord du 26 mai 2011 entre organisations syndicales et gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Trois pas en avant

Optimisation de l'encadrement : les travaux de ce groupe ont atteint leur rythme de croisière, le principe de réguler la taille des classes tant dans l'enseignement fondamental que dans le secondaire est acquis. Le débat porte actuellement sur les mesures à mettre en place et sur l'utilisation des moyens (4,6 millions d'€) affectés à cette problématique.

Réforme des titres et fonctions : les groupes techniques chargés de définir et de classer les fonctions et les accroches cours-fonction ont débuté leurs travaux. Ils devront ensuite s'atteler à déterminer pour tous les réseaux un régime de titres requis, de titres suffisants et de titres de pénurie. L'Administration accompagne de façon très efficace les travaux de ce groupe.

Deux pas en arrière

Dynamisation de la carrière : nous avons précisé d'emblée que c'était dans ce domaine que les attentes de nos affiliés étaient les plus grandes. Dynamiser la carrière, c'est en faciliter l'entrée (accueil, accompagnement et stabilisation des jeunes enseignants), l'orientation (possibilité d'exercer le métier « autrement » : tutorat, participation à l'élaboration des programmes et à la recherche pédagogique, passerelles facilitées vers l'administration, ...) et la sortie (aménagement de la fin de carrière). Ce groupe, sans doute le plus difficile à gérer, ne s'est à ce jour réuni qu'une seule fois et il nous a déjà été précisé qu'aucun moyen financier supplémentaire n'était disponible pour en concrétiser les décisions.

Trois pas sur le côté

Lutte contre l'échec scolaire : jusqu'à présent, nous avons eu droit à une présentation des expériences pilotes menées en la matière dans l'enseignement secondaire et accompagnées par une équipe universitaire. Il faudra un temps certain pour en évaluer les résultats et rien ne dit que ces expériences, conçues pour la plupart pour un public scolaire ciblé, seront facilement généralisables. En ce qui concerne le fondamental, quelques pistes ont été évoquées : diminuer le nombre de maintiens dans l'enseignement maternel, garantir aux écoles diminuant leur taux de redoublement un encadrement inchangé.

Trois pas de l'autre côté

Amélioration des statuts : il y est essentiellement question de souplesse d'application, de simplification et d'harmonisation entre les statuts existants. Fort bien, nous avons déjà réclamé dans notre cahier de revendications l'instauration d'une commission permanente et paritaire des statuts chargée d'une réflexion sur ces thèmes. Mais, les premières propositions qui nous ont été présentées semblent aller dans tous les sens. Qui dit harmonisation ne dit pas détricotage. La mobilité inter-réseaux évoquée ne peut pour nous se concevoir que sur base volontaire. Une redéfinition des devoirs du personnel doit s'accompagner d'une réflexion identique quant aux devoirs des Pouvoirs Organisateurs.

À ce jour, nous avons estimé qu'un mois pour déblayer le terrain était suffisant. Les négociations semblent patiner et nous souhaitons qu'elles passent dès à présent à la vitesse supérieure. Nous réunirons le 26 octobre en Front commun un Comité général pour faire rapport des travaux et demander aux militants présents de préciser leurs attentes pour la poursuite des négociations.

Nous voulons que cette procession se transforme en cavalcade et que l'on avance concrètement, franchement et rapidement.

Si le Gouvernement veut gagner du temps ou multiplier les fausses promesses (au risque d'avoir le long nez des Blancs-Moussis), nous ne nous contenterons pas de faire le « Gille » et n'hésiterons pas à sortir les happe-chair des « Haguettes », les vessies de porc des « Véheûs », les sabres des « Chinels », les balais des « Macralles » et les mousquets des marcheurs de l'Entre Sambre et Meuse.

Pascal Chardome
Octobre 2011

Enseignement supérieur et recherche

Analyse des propositions des Gouvernements et revendications de la CGSP-Enseignement.

1. Rapports finaux de synthèse et analyses transversales des cursus évalués par l'AEQES

Le groupe « Rapport » de l'Agence pour l'Évaluation de la Qualité s'est donné pour tâche de tenter de dégager des « Tendances » des analyses transversales établies par des groupes d'experts. Dans un premier temps, les quatre cursus évalués retenus sont : sociologie – sciences politiques – information – communication et bachelier instituteur préscolaire.

La CGSP-Enseignement a en charge 2 thématiques : celle des stages et celle dont il est question ici : la place de la recherche dans les formations.

Les rapports finaux de synthèse sont établis par institution. L'analyse transversale concerne l'ensemble du cursus évalué.

Bien évidemment, les principaux enseignements tirés des rapports finaux et des analyses ne concernent que quatre cursus et devront être complétés, nuancés, affinés au fil des évaluations.

Néanmoins, ils sont intéressants en ce sens que certains constats rejoignent les nôtres et ont amené les groupes d'experts à formuler des recommandations qui pour la plupart corroborent nos revendications en la matière.

Parmi leurs recommandations, nous avons épinglé celles-ci :

- travailler à un statut moins précaire des chercheurs sur contrat. En ce qui concerne les chercheurs recrutés sur contrat à courte durée, les experts parlent de précarité extrême ;
- nommer précisément la charge de travail du personnel scientifique et du personnel académique afin de préserver le temps de recherche du

personnel scientifique. Éviter une surcharge qui serait dommageable à la recherche ;

- contractualiser la charge de travail pour la collectivité des assistants afin de leur ménager un temps véritable pour la thèse ;
- augmenter les budgets de fonctionnement qui dans certains cas ne permettent même pas de financer les déplacements des doctorants sur leur terrain de recherche ni leur participation aux colloques internationaux...
- donner véritablement les moyens aux Hautes Écoles d'assumer leurs trois missions complémentaires (formation initiale – activités de recherche – services à la collectivité). Soutenir et valoriser la possibilité de participer activement à des recherches.

2. Partenariat Wallonie-Bruxelles pour les chercheurs et les chercheuses

Le 26 mai 2011, le Partenariat Wallonie-Bruxelles pour les chercheurs et les chercheuses était adopté par les Gouvernements wallon et de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Outre qu'il est présenté comme la contribution des Gouvernements à la mise en œuvre de la Charte européenne du Chercheur (entre autres), il s'inscrit dans les préoccupations (lignes directrices) de la Déclaration de politique communautaire, de la Déclaration de politique régionale et du Plan Marshal 2.

Il se décline en 25 actions réparties en six chapitres. Parmi les objectifs déclarés, nous ne résistons pas à l'envie de vous citer celui-ci :

« Par ce biais (le Partenariat), les pouvoirs publics s'engagent aux côtés des acteurs de la recherche pour pla-

cer les chercheurs au centre de la priorité accordée à la consolidation de la recherche comme moteur d'avenir ».

Mais que préconise le Partenariat ?

Parmi les 25 actions, retenons celles-ci :

- mettre en place un recrutement des chercheurs ouvert, transparent, compétitif et respectueux des principes figurant dans le Code européen du Chercheur. Il s'agit essentiellement de la réforme du FNRS initiée il y a deux ans et opérationnelle depuis janvier 2010. Nous avons dénoncé le manque de transparence et de concertation qui a entouré sa conception et sa mise en œuvre ! La volonté est de l'étendre aux institutions ;
- veiller à ce que les bourses de recherche décernées en FW-B et en Wallonie soient assujetties à la sécurité sociale. Cette mesure a trait aux chercheurs étrangers. Nous veillerons à ce que les institutions ne soient pas pénalisées financièrement ;
- évaluer la mise en œuvre du Décret du 19 juillet 1991 relatif à la carrière des chercheurs scientifiques. Cette « action » est en fait une disposition du Protocole d'accord sectoriel qui devra être exécutée ;
- favoriser la qualité et la continuité de la carrière de chercheur ainsi que la lisibilité de son statut.

Voilà bien une thématique qui nous intéresse au plus haut point.

Plusieurs dispositions du Protocole d'accord sectoriel vont clairement dans ce sens. Tout au long des multiples concertations préparatoires à l'élaboration du Protocole, nous n'avons eu de cesse de réclamer plus de stabilité (augmentation des emplois organiques, ...) et d'harmonisation.



activités de recherche... (Document 222 du Parlement de la Communauté française, 20 juin 2011).

Nous avons fait savoir au Gouvernement notre souhait d'être consultés en la matière.

- Adopter des mesures visant à intégrer la problématique des différences de parcours de vie dans l'évolution des dossiers scientifiques.

Les femmes y seront particulièrement sensibles.

À ce sujet, à propos des mesures contenues dans le plan-cadre CREATIVE WALLONIA, nous avons déjà fait savoir au Ministre Jean-Claude Marcourt que nous n'étions pas favorables à l'obligation de justifier d'une expérience internationale significative pour l'accès à certaines charges d'enseignement ou pour toute valorisation d'expériences professionnelles non académiques.

- Promouvoir l'accès aux emplois après le doctorat tant dans les secteurs privé que public ou non-marchand et améliorer le statut des docteurs dans la fonction publique.
- Accroître à terme le nombre de docteurs dans le secteur de la recherche.
NB : la Commission européenne évalue à un million de personnes le nombre de postes de chercheurs à créer dans l'Union européenne d'ici 2020.

Un processus de suivi et de pilotage du Partenariat sera mis sur pied.

3. Notre cahier revendicatif et le Protocole d'accord sectoriel

Même si le Gouvernement utilise le

vocabulaire « actions » pour décliner la mise en œuvre du Partenariat, la description qui en est faite fait plutôt référence à des réflexions à mener, à des démarches à entreprendre !

Alors que notre cahier revendicatif regorge de mesures précises, concrètes en vue d'améliorer les conditions de travail de tous les personnels scientifiques et de rendre la profession plus attractive.

Certaines sont-seront exécutées dans le cadre du Protocole (lire Tribune septembre 2011).

Le Ministre Jean-Claude Marcourt s'y est engagé.

Nous remettons nos demandes sur la table des négociations en vue de l'accord 2013-2014, négociations qui débuteront dès 2012.

Outre l'évaluation du Décret de 91, nous avons souhaité l'ouverture de chantiers plus vastes telle la promotion de la recherche dans les Hautes Écoles, par exemple. Elle s'impose d'autant plus dans la perspective de la restructuration de l'enseignement supérieur.

4. Concertation sociale

Le FNRS « invité » à sortir du Moyen-âge

À la suite notamment de ce que l'on doit bien appeler un simulacre de concertation (La Secrétaire générale du FNRS a procédé à un tour des institutions pour information) qui a présidé à la réforme des procédures d'évaluation ex ante des mandats et projets de recherche, les organisations syndicales ont revendiqué avec insistance la mise en place d'une instance de négociation sociale pour tous les mandataires du FNRS. Nous l'avons obtenue dans le cadre des négociations sectorielles qui se sont clôturées en avril 2011 (avec l'appui, faut-il le dire, du Cabinet du Ministre J.-C. Marcourt).

À ce sujet et pour rappel, certains participants aux travaux de la Table Ronde de l'Enseignement supérieur, s'ils ont reconnu une nécessaire simplification et harmonisation des statuts (statuts identiques/analogues, ...) ont tenu néanmoins à rappeler l'attachement de leur institution à son autonomie et à ses spécificités.

- Examiner les modalités de création d'un statut scientifique pour les nouveaux métiers de la recherche. Il s'agit notamment de :
 - chercheur senior confirmé et coordinateur de projets ;
 - gestionnaire de programme de recherche collective ;
 - responsable de plate-forme technologique ou logisticien scientifique attaché à un grand équipement ;
 - valorisateur ;
 - ...

Une proposition de résolution visant à créer la fonction de logisticien de recherche a été adoptée par la Commission Enseignement Supérieur du Parlement en date du 5 juillet 2011.

Il s'agit d'accorder, comme le précise le chapitre intitulé Développements, un statut spécifique à des scientifiques, titulaires ou non d'un doctorat, dont l'ensemble des missions soutient, sur le long terme, la mise en œuvre et la gestion des

Nous avons fait connaître au Ministre J.-M. Nollet la liste des compétences que nous souhaitons voir attribuer à l'organe de concertation et de négociation sociale.

Cet organe devra assurer les fonctions dévolues à la délégation syndicale telles que définies par la CCT n° 5 du Conseil National du Travail. Cela implique que les décisions et les options prises par le Conseil d'administration du FNRS susceptibles

d'avoir un impact sur l'emploi, le statut et les conditions de travail du personnel donnent nécessairement lieu à négociation avec les représentants syndicaux du personnel. Nous précisons que cet organe s'inscrit en complémentarité des organes installés dans les Universités (CE – CPPT – COCOBA).

Plusieurs réunions ont eu lieu au Cabinet du Ministre J.-M. Nollet.

Une séance commune OS - représentants du FNRS, au cours de laquelle seront présentées les positions respectives en matière de composition de l'organe de concertation et de ses compétences, doit être organisée. Si un accord intervient, il sera alors procédé à l'installation de la concertation.

À l'heure où ces lignes sont écrites, aucune convocation ne nous est parvenue. Nous réinterpellons le Ministre.

Ch. Cornet – 17.10.2011

Barèmes du personnel scientifique temporaire

Si l'équivalence académique est acquise décrétement pour les porteurs d'un diplôme sanctionnant des études de 2^e cycle avant Bologne, l'équivalence barémique, elle, ne l'est pas.

Ainsi l'assistant porteur d'un titre de licence (en 5 ans), d'un diplôme d'études spécialisées, complémentaires ou d'agrégation de l'enseignement supérieur est rémunéré à un barème inférieur à celui de son collègue détenteur d'un master sanctionnant des études de deuxième cycle d'au moins 120 crédits.

Les Cabinets des Ministres Marcourt et Nollet (« boursiers » FNRS-FRIA sont aussi concernés) ont reconnu l'initié de la situation et la légitimité de notre demande de régularisation.

Le coût de celle-ci s'élève, hors bourses, à 4,1 millions pour une année.

N'est pas inclus le coût de la rétroactivité (1^{er} décembre 2008) ni celui de la prise en compte des licences en 4 ans.

Bien plus que le budget dédié à la négociation sectorielle pour l'ensemble des personnels de l'enseignement supérieur !

Cependant une solution devra être trouvée et de préférence par la voie de la concertation syndicale que nous privilégions à la voie juridique et nous réinterpellons les Ministres en ce sens.

Cadres de certifications

Et en Fédération Wallonie-Bruxelles (suite)

Dans le numéro précédent de Tribune, nous avons entamé le compte-rendu des exposés entendus lors du Colloque organisé par le Service Francophone des Métiers et des Qualifications à propos des cadres de certifications. Cette première partie était consacrée au Cadre européen des certifications (CEC). Aujourd'hui, nous nous attardons sur le cadre national des certifications (CNC) et sur l'avancement des travaux en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Et le cadre national des certifications ?

Chaque État (Fédération) se dote d'une grille dans laquelle il positionne et classe l'ensemble de ses certifications.

Pour ce faire, il construit un ensemble unique de critères ou descripteurs (savoirs, aptitudes, compétences) qui définissent chacun des niveaux.

Chaque niveau a une unique définition.

Outre les objectifs assignés au CEC, le CNC doit rencontrer la nécessité d'une réponse locale à la création d'un environnement favorable à la mobilité, renforcer les liens entre le système éducatif et le marché du travail, moderniser les certifications et leurs modes d'acquisition, présenter une vision globale du système éducatif incluant, positionnant et articulant toutes les options.

Le CNC ne se veut pas un outil

- de description des qualifications ;
- de classement des emplois ;
- d'évaluation des personnes ;
- de hiérarchisation des formations.

Et la Flandre ?

Le cadre flamand des qualifications (ils ont fait le choix de ce terme) a vu le jour en avril 2009 (Décret du 30 avril 2009).

Le cadre comporte deux entrées : formation professionnelle et enseignement mais contrairement à certains pays (Portugal par exemple) qui ont produit un cadre distinct à partir du niveau 6, la formation professionnelle est classée jusqu'au niveau 8.

Les formations dispensées par des organismes de formation professionnelle privés sont classées.

À titre d'exemple, les objectifs finaux de l'enseignement primaire, sont classés au niveau 1, ceux du deuxième degré de l'enseignement secondaire professionnel au niveau 2.

Et en Fédération Wallonie-Bruxelles ?

En 2006, un premier groupe de travail rédige un rapport pour la mise en place d'un cadre francophone.

Ce rapport n'est pas suivi par les Gouvernements. Les certifications de l'enseignement supérieur sont fixées par décret aux niveaux 6 à 8 du CEC. En 2010, les Gouvernements (CF, RW, COCOF) adoptent le principe d'un cadre francophone.

Un groupe de travail est mis en place. L'accord de coopération fixe les grandes lignes et balises :

- définir le cadre à 2 entrées (enseignement – formation professionnelle) et 8 niveaux compatibles avec le cadre flamand et le méta-cadre européen ;
- définir les descripteurs qui incluent les savoirs, les aptitudes, l'autonomie, la responsabilité, le contexte.

La méthodologie consistera à procéder, pour l'enseignement, par blocs et à lier les types de certificats ou diplômes aux niveaux. Un processus de vérification des acquis d'apprentissage aux descripteurs génétiques sera établi via l'Agence pour l'Évaluation de la Qualité et l'Inspection.

Pour la formation professionnelle, on procédera certification par certification selon une méthodologie partagée.

Construire sa propre qualification !

Le CEC fait partie des outils dont se dote l'Union européenne pour construire la « société cognitive » ou « l'économie de la connaissance ».

Rappelons que le Livre blanc de la Commission de 1995 cite l'objectif à atteindre : « la société du futur sera une société qui saura investir dans l'intelligence, une société où l'on enseigne et où l'on apprend, où chaque individu pourra construire sa propre qualification, en d'autres termes une société cognitive.

Il a servi de base à la stratégie de Lisbonne qui veut faire de l'Europe « l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde » en passant par la création d'un « espace européen de l'éducation et de la formation tout au long de la vie » (novembre 2001).

Avant de revenir vers vous avec une analyse plus approfondie, particulièrement du concept « d'apprentissage tout au long de la vie », nous livrons à votre réflexion quelques « passages » du document de Christian Laval, intitulé « Le paradigme européen de la connaissance » (In « l'école démocratique » 2 août 2010. Christian Laval est chercheur en histoire de la philosophie et de la sociologie à l'Université Paris X).

« Sur le plan de l'organisation interne et de la régulation des systèmes scolaires, sont mis en place des outils spécifiques qui relèvent de ce que Michel Foucault a caractérisé comme la gouvernementalité proprement néolibérale, et qui visent à organiser un « environnement » et des systèmes d'incitation susceptibles d'engendrer des comportements et des subjectivités orientés vers la concurrence, la performance, le gain personnel. La stratégie mise en œuvre par les réformes successives consiste désormais à favoriser l'accumulation d'un « capital humain » individuel « tout au long de la vie » afin que la hausse des compétences qui en découlera engendre une augmentation de la croissance potentielle européenne et une plus grande compétitivité mondiale. Conformément à l'individualisme concurrentiel qui sous-tend cette stratégie, l'investissement de chacun dans sa propre éducation, considérée comme une accumulation de biens personnels, privatifs et rentables, conduit, comme par une « main invisible » à l'augmentation de la compétitivité économique nationale et européenne. (...) »

« Le concept d'« apprentissage tout au long de la vie » (Lifelong learning, LLL), développé par l'OCDE, est au centre du paradigme économique de la connaissance. Il implique, selon certains de ses promoteurs, la nécessité d'une refonte du système d'enseignement : ce dernier ne doit plus être regardé comme une institution formelle dont l'action ne concernerait qu'une classe d'âge. Les « travailleurs cognitifs » doivent apprendre tout au long de leur existence pour répondre aux constants changements technologiques et entretenir leur « employabilité », ce qui suppose d'organiser des parcours d'apprentissage continu et des dispositifs d'« activation de l'emploi » afin qu'ils soient incités à recycler en permanence leurs compétences. (...) »

« Protection individuelle contre le risque du chômage et capacité d'innovation des entreprises convergent naturellement. Ce nouveau paradigme est (aussi) lié à une conception du gouvernement du sujet productif qui doit être « responsabilisé » en matière d'apprentissage, condition pour lui d'un bon parcours professionnel et d'une plus grande sécurité face à l'emploi. (...) »

« Selon le Mémoire sur l'éducation et la formation, « l'optimisa-

tion de l'employabilité » des salariés suppose que tout actif soit le sujet de son propre apprentissage, qu'il soit « entrepreneur de lui-même » selon la formule typiquement néolibérale. L'école ou l'Université n'ont plus à lui dicter son cursus, c'est à lui de définir son parcours selon le principe du libre choix dans un contexte concurrentiel : « La volonté individuelle d'apprendre et la diversité de l'offre, telles sont les ultimes conditions indispensables à une mise en œuvre réussie de l'éducation et la formation tout au long de la

vie. » Et le Mémoire ajoute : « Au sein des sociétés de la connaissance, le rôle principal revient aux individus eux-mêmes. Le facteur déterminant est cette capacité qu'a l'être humain de créer et d'exploiter des connaissances de manière efficace et intelligente, dans un environnement en perpétuelle évolution. (...) »

Ch. Cornet – 17.10.2011

La Certification par unités (CPU)

Entre craintes et espoirs

Le Décret du 19 juillet 2011 qui modifie la Loi du 19 juillet 1971 relative à la structure générale et à l'organisation de l'enseignement secondaire, a permis le démarrage de l'expérience pilote dite de la CPU.

Pour rappel : les secteurs concernés sont l'automobile et l'esthétique, tandis que l'hôtellerie-restauration n'entrera dans l'expérience que lors de la rentrée prochaine, du moins si les référentiels sont à disposition pour avril 2012.

L'expérimentation doit se terminer au plus tard le 31 août 2014, elle concerne les élèves inscrits en 5^{ème} année de l'enseignement secondaire qualifiant dans les options sélectionnées.

Les établissements ont pu opter pour deux types d'entrée dans la CPU, soit les équipes construisent leurs épreuves de qualification pour la 5^{ème} année en 2011-2012, puis pour la 6^{ème} et la 7^{ème} année en s'inspirant des standards d'évaluation décrits dans les référentiels de formation expérimentaux, cette formule est dite « light ».

Soit les enseignants modifient l'organisation pédagogique pour mettre en œuvre les unités d'acquis d'apprentissage prévues par les référentiels de

formation expérimentaux et pratique l'évaluation à l'issue de la fin de chaque unité d'acquis, on parlera dans ce cas de la « formule hard ».

La deuxième formule a récolté environ 50 % d'adhésion.

Ce que nous en pensons ?

Il est bien sûr beaucoup trop tôt pour tirer des conclusions à propos de la mise en œuvre de l'expérimentation, à la fois en ce qui concerne le bénéfice pour les élèves, mais également par rapport aux éventuelles modifications des conditions de travail des enseignants.

Après avoir beaucoup insisté, les organisations syndicales ont finalement obtenu récemment la possibilité de faire partie du comité de pilotage. À cette occasion, nous avons mis en exergue que si l'objectif principal de ce type d'enseignement est de lutter contre le décrochage scolaire, il est

indispensable de se donner les moyens d'assurer un suivi des cohortes d'élèves avant de pouvoir procéder à une quelconque évaluation, c'est-à-dire au plus tôt en 2014.

En outre, beaucoup trop de questions restent sans réponse réellement satisfaisante aujourd'hui par rapport à l'organisation de la remédiation ou encore en ce qui concerne l'organisation de la formation commune.

Nous partageons donc largement l'analyse de la Ligue de l'Enseigne-



ment exprimée lors de la conférence de presse du 14 septembre 2011 : l'intention de revaloriser l'enseignement qualifiant est certes louable, mais faute de moyens supplémentaires, on peut craindre une démotivation des enseignants déjà confrontés à d'énormes

difficultés au troisième degré de l'enseignement technique et professionnel.

En ce qui concerne l'analyse des Camarades qui sont sur le terrain, nous convoquerons notre groupe de

travail interne dans le courant du mois de janvier par l'intermédiaire de *Tribune*.

En attendant, voici la liste tous réseaux confondus des écoles qui ont opté pour la formule la plus complète.

Pb. Jonas – 12.10.2011

Tableau CPU

N°	Réseau	Nom de l'établissement	Localité	Mécanicien(ne) Automobile	Technicien(ne) Automobile	Esthéticien(ne)	CEFA
		TOTAUX		30	12	10	7
1	LC	CEFA d'Anderlecht	Anderlecht	1			1
2	LC	Institut St Joseph d'enseignement technique	Etterbeek	1	1		
3	LC	Centre scolaire Saint-Joseph-Saint-Raphaël	Sougne-Remouchamps	1			
4	LC	Collège d'enseignement technique Saint-Joseph	Comines	1			
5	LC	Collège technique Saint-Jean	Wavre	1			
6	LC	École d'Arts et Métiers	Erquelinnes			1	
7	LC	Institut de la Sainte-Famille	Virton			1	
8	LC	Institut d'enseignement technique Notre-Dame	Charleroi			1	
9	LC	Institut Don Bosco	Tournai	1			
10	LC	Institut Maria Goretti	Angleur			1	
11	LC	Institut Saint-Luc	Mons	1	1		
12	LC	Institut Saint-Roch	Marche-en-Famenne	1			
13	LC	Institut technique Cardinal Mercier-Notre-Dame du Sacré-Cœur	Schaerbeek	1			
14	LC	Institut Notre-Dame Séminaire	Bastogne			1	
15	LC	Institut Saint-Louis	Waremmes	1			
16	OS	Institut des Arts et Métiers	Bruxelles	1			
17	OS	Institut Technique René Cartigny	Ixelles	1	1		
18	OS	Athénée Provincial de Leuze	Leuze-en-Hainaut	1	1		
19	OS	Institut Provincial d'enseignement secondaire Léon Hurez	La Louvière			1	
20	OS	Université du travail – Institut d'enseignement technique secondaire	Charleroi	1	1		
21	OS	Lycée provincial Hornu-Colfontaine	Colfontaine	1	1	1	

Tableau CPU

N°	Réseau	Nom de l'établissement	Localité	Mécanicien(ne) Automobile	Technicien(ne) Automobile	Esthéticien(ne)	CEFA
22	CF	Athénée royal	Jodoigne		1		
23	CF	Institut technique Etienne Lenoir de la CF	Arlon	1			
		CEFA de l'Institut technique Étienne Lenoir de la CF	Arlon	1			1
24	CF	Athénée royal Riva Bella	Braine-l'Alleud		1		
25	CF	Athénée royal de la Rive Gauche	Bruxelles		1		
26	CF	Institut technique de la CF	Dinant	1			
27	CF	Institut technique de la CF	Erquelinnes			1	
28	CF	Athénée royal Fonck (CEFA de Bastogne)	Marche	1		1	
29	CF	Institut technique de la CF	Mouscron	1			
		CEFA de l'Institut technique de la CF	Mouscron	1			1
30	CF	CEFA de l'Institut technique de la CF	Morlanwelz	1			1
		CEFA de l'Institut technique de la CF Implantation de Fleurus	Morlanwelz				1
		CEFA de l'Institut technique de la CF Implantation de Thuin	Morlanwelz	1			1
31	CF	Institut technique Henri Maus de la CF	Namur		1		
32	CF	Athénée royal	Ouffet	1			
33	CF	Athénée royal Jean Rostand	Philippeville	1	1		
34	CF	Athénée royal	Sambreville	1			
35	CF	Institut technique de la CF David Lachman	Sivry-Rande	1			
36	CF	Institut technique du Val d'Escaut de la CF	Tournai		1		
37	CF	CEFA de l'Athénée royal Visé-Glons	Visé	1			1
		AR Bouillon		1			
		Ath	Irchonwelz				
38	LNC	Le Verseau	Gosselies			1	
			Nb établissements	Nb « hard »			
			Mécanicien automobile	63	30	47,6 %	
			Technicien automobile	25	12	48,0 %	
			Esthéticien	23	10	43,5 %	
			Concernés par au moins une OBG	85	38	44,7 %	

Enseignement organisé par la Communauté française

Fonctionnement des Comités de concertation de base

Dans chaque établissement organisé par la Communauté française, il existe depuis 1984 deux comités de concertation de base (COCOBA), l'un pour le personnel enseignant, l'autre pour le personnel administratif et ouvrier (PAPO).

Quelles sont les compétences des COCOBA ?

La réponse immédiate peut se formuler de la manière suivante : les COCOBA sont compétents pour toutes les matières qui de manière directe ou indirecte ont une influence sur les conditions de travail.

Mais encore ? Les réponses plus complètes sont à trouver dans la circulaire n° 2558 du 16 décembre 2008, qui explicite l'arrêté royal du 28 septembre 1984.

Il y a lieu de procéder à la concertation essentiellement sur :

- les règlements relatifs à la durée du travail et à l'organisation du travail, à savoir :
- l'organisation des surveillances et des garderies organisées par l'école ;
- l'imposition des prestations pédagogiques ou administratives, notamment, dans le respect des plages horaires ;
- l'élaboration d'un système de remplacements équitables pour les membres du personnel, notamment, au niveau du respect des plages horaires ;
- l'élaboration de l'horaire hebdomadaire des élèves et des enseignants ainsi que celle des attributions de ces derniers ;
- l'utilisation du capital-périodes, du nombre global de périodes-professeurs ou du taux d'encadrement ;
- l'information quant à l'utilisation de la dotation et la consultation des justifications probantes ;
- dans les établissements d'enseignement de promotion sociale, l'examen de la liste des emplois vacants établie par l'administration ;



- l'examen des modalités relatives à l'emploi et aux conditions de travail, pour ce qui concerne les membres du personnel en cas de fusion, reprise ou transfert ;
- la planification des sessions d'épreuves d'évaluation comprenant notamment les dates d'examens, de conseils de classe et de réunions de parents ;
- l'adaptation du règlement de travail aux spécificités des établissements ;
- l'utilisation du nombre global de périodes-professeurs pour l'enseignement secondaire de plein exercice de type I et de type II ;
- l'utilisation du nombre de périodes-professeurs supplémentaires destinées à assurer des directions de classe et des conseils de classe ainsi que des activités de coordination pédagogique ;
- l'utilisation des périodes dévolues à chaque établissement dans le cadre de l'organisation de la remédiation ;
- les activités des conseils et des directions de classe ; pour la coordination pédagogique ; pour l'organisation de la médiathèque ;
- les transferts de quarante-huit

périodes-professeurs au maximum consacrées à un encadrement supplémentaire en personnel auxiliaire d'éducation.

Cette liste n'est pas exhaustive mais indique clairement qu'avant toute décision, le chef d'établissement doit réunir le COCOBA en fournissant une documentation complète qui accompagne la convocation, au moins dix jours ouvrables avant la date de la réunion, ce délai ne pouvant être ramené à trois jours uniquement en cas d'urgence dûment motivée.

Composition des Comités

Délégation de l'autorité : les membres du personnel en fonction de promotion et sélection sont considérés d'office comme représentants de l'autorité.

Délégation des organisations syndicales

La délégation de chacune des organisations syndicales se compose de trois membres au maximum auxquels

peuvent être adjoint des techniciens.

Remarque importante :

Le membre du personnel qui exerce le mandat de conseiller en prévention local est membre de droit, tout en ne faisant pas partie ni de la délégation de l'autorité ni de celle d'une organisation syndicale.

Il remplit sa mission en toute indépendance, article 43 de la Loi du 4 août 1996 relative au bien-être au travail.

Nous insistons particulièrement sur cette disposition car nous constatons malheureusement que ce prescrit légal pourtant très logique n'est pas appliqué dans de nombreux cas.

Il est à noter également que les missions du COCOBA, sont en constante évolution, par exemple, l'entrée dans l'expérience, de la CPU qui propose deux possibilités, est soumise à l'avis de comité de concertation. Nous devrions d'ailleurs être associés à une mise à jour de la circulaire dans le courant de cette année scolaire.

Bon travail syndical à tout(e)s les Camarades.

Ph. Jonas – 12.10.2011

Règlement de travail

Une modification importante uniquement en cas de désaccord persistant après l'intervention de l'inspection des lois sociales.

Il peut certainement paraître étonnant, deux ans à peine après l'adoption des règlements de travail dans les établissements organisés par la Communauté française, de recevoir une nouvelle version contenue dans la circulaire 3749 du 4 octobre 2011.

En fait, la principale modification concerne le dernier paragraphe de l'introduction consacrée à la procédure.

En effet, dans la version précédente le Comité de négociation secteur IX devait trancher en cas d'échec de la conciliation suite à l'intervention de l'inspection sociale. Le Gouvernement et l'Administration ont constaté que cette procédure ne permet pas de sortir de l'impasse.

Afin de trancher en faveur de l'une ou l'autre partie, une nouvelle formule est mise en place : « Si la procédure de conciliation n'aboutit pas, le différend est porté par le chef d'établissement devant le Directeur général adjoint ou son délégué. Ce dernier convoque les parties afin de tenter une ultime tentative de conciliation. Dans l'hypothèse d'un échec de cette conciliation, l'Administrateur général tranche définitivement le différend sur la base d'une proposition émanant du Directeur général adjoint. Le règlement entre en vigueur 15 jours après la notification de la décision de l'Administrateur général. »

P. J.

Défendre et étendre les services publics

**Sans les services publics,
l'école primaire coûterait 2.500
euros par an/enfant**

PENSER ALTERNATIF, AGIR COLLECTIF

<http://www.cgsp-wallonne.be>

Dernière minute !

Enseignement officiel subventionné

Tout vient à point à qui sait attendre. Une des revendications que nous portons depuis l'application du Décret du 6.06.1994 fixant le statut du personnel subsidié de l'enseignement officiel subventionné vient enfin d'aboutir !

À l'instar des enseignants des autres réseaux, de leurs collègues des CPMS et des maîtres et professeurs de religion, les enseignants du réseau officiel subventionné (enseignement organisé par les Villes, Communes et Provinces) vont pouvoir solliciter l'avis d'une chambre de recours en cas de rapport défavorable.

Pour rappel, une des conditions nécessaires à la nomination définitive (article 30 du Décret du 6.06.94) est de faire l'objet d'un rapport de service favorable de la part du chef d'établissement ou d'un délégué pédagogique du Pouvoir organisateur.

Le candidat à la nomination définitive est réputé satisfaire à cette condition aussi longtemps qu'un rapport défavorable n'est pas rédigé à son sujet.

En cas de rapport défavorable, il peut introduire un recours auprès de la Commission paritaire locale : nous avons toujours dénoncé cette procédure où le Pouvoir organisateur devenait à la fois juge et partie. Dans la quasi-majorité des cas, le PO ne désavouait pas son délégué pédagogique ou son chef d'établissement et confirmait l'avis défavorable.

Nous venons enfin d'être entendus et il sera prochainement proposé au Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles de modifier les dispositions du Décret comme suit :

« Si le Pouvoir organisateur l'estime nécessaire, un rapport de service, établi selon les modalités fixées par la Commission paritaire centrale, est soumis au visa de l'intéressé au plus tard le 31 octobre.

Si le membre du personnel estime que le contenu du rapport n'est pas fondé, il en fait mention en le visant et, dans les dix jours ouvrables qui suivent la réception de ce rapport, il a le droit d'introduire un recours devant la Chambre de recours compétente. Le membre du personnel qui fait usage de son droit de recours en notifie immédiatement une copie à son Pouvoir organisateur.

La Chambre de recours donne son avis au Pouvoir Organisateur dans un délai de 45 jours à partir de la date de réception du recours.

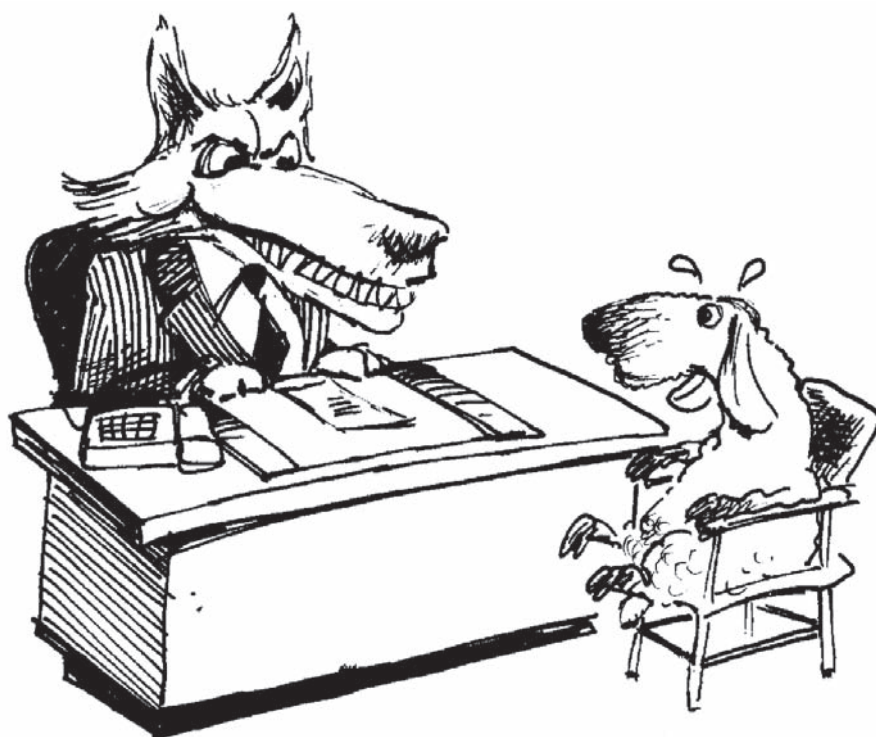
Le Pouvoir organisateur prend sa décision dans un délai de 30 jours à partir de la réception de l'avis de la Chambre de recours. Le cas échéant, il indique les raisons pour lesquelles l'avis de la Chambre de recours n'aurait pas été suivi. Il notifie sa décision à la Chambre de recours et au membre du personnel.

S'il omet de se prononcer dans le délai requis, la décision est réputée conforme à l'avis ».

Voilà qui mettra définitivement fin à une discrimination dont étaient victimes les seuls enseignants de l'enseignement officiel subventionné.

Nous vous tiendrons bien évidemment informés de la concrétisation de ces mesures dès leur publication au Moniteur belge.

Pascal Chardome - 13.10.2011



Conférence - Enfants, parents, enseignants contre l'échec scolaire

Ce mercredi 21 septembre 2011 s'ouvrait la 4^{ème} Journée du refus de l'échec scolaire en France et en Belgique. Au Centre culturel d'Auderghem, l'Association de la Fondation Étudiante pour la Ville (AFEV) France et l'association de parents luttant contre l'échec scolaire et l'abandon scolaire asbl proposaient un Colloque International sur l'école.

Une dizaine d'intervenants provenant de Belgique, de France, du Grand-Duché du Luxembourg mais également de Finlande y ont exposé leurs expériences, statistiques et théories dans le but de sensibiliser l'auditoire mais également les autorités à la souffrance des familles face à l'échec scolaire et surtout, lancer des pistes d'amélioration du système éducatif actuel.

Après une introduction par l'AFEV développant les projets initiés par des bénévoles afin d'encadrer des jeunes en difficulté en milieu populaire, Mme Sophie Vayssettes, de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE), a présenté les résultats du programme PISA évaluant les connaissances et les compétences des élèves de 15 ans dans 70 pays et particulièrement en Europe. La Belgique francophone se place sous la moyenne OCDE au niveau de la qualité, de l'équité et de l'efficacité de son enseignement.

M. Peter Gumbel, ancien grand-reporter à Time Magazine à Paris et professeur à Sciences Po Paris, auteur de l'essai « On achève bien les écoliers » a ensuite posé la question du bonheur à l'école. Il a dégagé deux notions phares : le sentiment d'appartenance et la confiance en soi, notions peu valorisées dans le système scolaire francophone d'après lui. Il a plaidé pour une méthode de notation « à l'américaine » allant de A à F dont seule la lettre F serait négative afin de rendre aux élèves l'appétit d'apprendre par l'encouragement.

Le modèle scolaire finlandais a été présenté par Mme Claude Antilla, ancienne directrice des Études françaises au Lycée franco-finlandais d'Helsinki, ancienne experte en français à la Direction Nationale de l'Enseignement finlandais. Un enseignement fondamental obligatoire pour les élèves de 7 à 16 ans, un encadrement spécialisé dans les classes et des journées de cours de 9h à 14h laissent rêver...

M. Paul Robert, principal de Collège en France, auteur de « La Finlande, un modèle éducatif pour la France ? » a ensuite proposé des adaptations sur base de ce modèle pour nos systèmes scolaires : remplacer le redoublement par des aides individuelles, renforcer la formation pédagogique des professeurs, modifier les méthodes d'apprentissage pour valoriser toute forme d'intelligence, ...

Une approche psychosociale de l'enfant a donné un éclairage particulier au décrochage scolaire, considéré comme une stratégie de protection de soi. Mme Martine Alcorta, maître de conférences en psychologie du développement et de l'éducation au laboratoire de psychologie à l'Université de Bordeaux a décrit les diverses influences des représentations qu'un élève peut avoir de lui-même, leur impact sur sa motiva-



→ www.refusechecscolaire.org AFEV ★★

tion et son engagement ainsi que les mécanismes qui affectent son estime de lui et son sentiment de compétence.

Mme Michèle Retter, présidente de la Fédération des Associations de Parents du G.-D. du Luxembourg et vice-présidente de l'European Parents Association, a ensuite plaidé pour l'élaboration d'un enseignement épanouissant et de qualité au service de tous les enfants en Europe. Elle espère également une collaboration accrue entre écoles et familles et la reconnaissance des parents comme facteurs de réussite scolaire.

Après l'allocution de M. Serge Léonard, expert-juriste en matière de Droits de l'Enfant, retraçant et commentant la Convention des Droits de l'Enfant depuis sa signature en 1989 à nos jours, Mme Marie-Christine Linard, secrétaire générale de la Fédé-

ration des associations de parents de l'enseignement officiel (FAPEO), a exprimé l'affliction et la pression des familles face à l'échec scolaire. L'espoir des parents se tourne également vers des pédagogies mieux adaptées, des stratégies de soutien émanant de l'école, une meilleure concertation lors d'orientations scolaires, des enseignants formés et heureux, ...

Mme Lucie Delcroix a ensuite dépeint le quotidien d'enfants atteints

de troubles de l'apprentissage non détectés, qualifiés à tort d'élèves paresseux et se trouvant la plupart du temps en situation d'échec. Cette infirmière et parent d'enfant « DYS » défend la nécessité de former le corps enseignant à détecter ces troubles et à adapter les méthodes d'enseignement en organisant des aménagements parfois simples (temps supplémentaire, aide à la prise de note, ...).

Mme Brigitte Welter, Psychopédagogue et médiatrice scolaire a conclu

cette journée par la diffusion d'un reportage laissant la parole aux jeunes et aux parents qui évoquent, tour à tour, leurs angoisses et leur volonté pour une réussite du parcours scolaire.

M. Mahy

À LIRE

Le prix

Surpris par la manière dont les prix se déterminent dans la pêche artisanale en Bretagne et en Afrique, Paul Jorion voulut en avoir le cœur net : le prix se fixe-t-il bien, comme on le prétend, par la rencontre de l'offre et de la demande ? Ce qu'il découvrit, est surprenant : le prix se détermine selon le rapport de force existant entre le groupe des vendeurs et celui des acheteurs, qui se définit à son tour en fonction de la rareté relative de chacun de ceux-ci à l'intérieur du groupe auquel il appartient. La froide logique de l'offre et de la demande s'efface derrière les rapports humains et une image émerge : celle d'un cadre sociopolitique qui trouve dans les prix le moyen de se reproduire à l'identique. Statut social, degré de concurrence de chacun au sein de son groupe, risque que chacun fait subir à sa contrepartie dans une transaction commerciale étalée dans le temps, tout cela s'équivaut en réalité au sein d'une équation complexe. La théorie de la formation des prix qui se dégage est à la fois neuve et ancienne : c'est celle énoncée autrefois par Aristote. Son domaine de validité ne se restreint pas aux marchés traditionnels puisque sa logique se retrouve intacte sur les marchés financiers contemporains : de la notation des consommateurs pour leur risque de crédit aux métamorphoses du métayage sur le marché des options.

Paul Jorion est anthropologue et sociologue.

Paul Jorion, *Le prix*, Éd. du Croquant, Paris, septembre 2010, 364 p., 23 €.



La crise de la croyance économique

La crise financière mondiale a révélé l'intensité d'une série de crises structurelles : celle d'un ordre mondial dominé par les États-Unis, désormais fortement contesté par l'affirmation des pays émergents, en premier lieu la Chine, celle d'une mondialisation financière sans contrôle largement déconnectée des besoins des populations, et finalement, la crise d'un « capitalisme historique » incapable de proposer une organisation économique stable et juste. Ressuscitant John Maynard Keynes et Karl Marx, la crise a ébranlé la doctrine néolibérale, ce « consensus de Washington » qui s'était épanoui après la fin de la guerre froide, au début des années 1990. Au moment où s'accroissait la conscience d'une crise écologique globale, elle est devenue l'objet de multiples interprétations, mettant à l'épreuve les cadres d'analyse et les doctrines des divers agents présents dans le champ du pouvoir : chefs d'entreprise, acteurs politiques, économistes, experts, journalistes, intellectuels, dirigeants syndicaux ont développé leur propre analyse de ses causes, ses enjeux et des « réponses » qui peuvent lui être apportées. Ces conflits d'interprétation, cristallisés dans des discours de natures extrêmement variées, font partie de la réalité économique et sont les témoins des nombreuses luttes qui la traversent.

Frédéric Lebaron est sociologue, Professeur à l'université de Picardie-Jules Verne à Amiens.

Frédéric Lebaron, *La crise de la croyance économique*, Éd. du Croquant, Paris, octobre 2010, 234 p., 21 €.



La crise de trente ans

L'endettement des États est abyssal, les troubles monétaires ne semblent plus maîtrisables alors que les citoyens se voient confrontés à une hausse du chômage, à un allongement des retraites, à une privatisation massive des services publics. Même s'il permet de répondre à de nombreuses questions qui émergent avec l'approfondissement de la récession actuelle, lorsque les responsables économiques et politiques ne savent plus trop quoi avancer comme solution, l'ouvrage n'est pas un livre de circonstance. Il se veut, au contraire, une explication fondamentale et fouillée de la crise dans le système économique actuel, à partir d'un point de vue marxiste. De nombreux graphiques permettent de visualiser au mieux la situation et des encadrés permettent aux non-spécialistes de l'économie de suivre les développements et l'argumentation, voire d'avoir des bases pour continuer à comprendre l'évolution des événements économiques. Ce n'est donc pas un livre destiné aux seuls experts mais plutôt aux nombreux militants que nous sommes.

Henri Houben est Docteur en économie et membre d'Attac Bruxelles et du Gresea (Groupe de recherche pour une stratégie économique alternative).

Henri Houben, *La crise de trente ans. La fin du capitalisme ?*, Éd. Aden, Bruxelles, septembre 2011, 480 p., 25 €.



Des travailleurs à protéger

Donner la parole à ceux et celles qui ne l'ont pas habituellement (les femmes, les travailleurs de pays pauvres...), mais aussi montrer qu'il est possible d'agir, collectivement, tel est le pari relevé avec succès dans cet ouvrage. S'appuyant sur une série d'entretiens approfondis, sur l'observation directe et sur le dépouillement des données existantes, Michèle Descolonges nous expose les modalités d'organisation de la protection des salariés de sous-traitants d'entreprises aussi importantes que Renault-Dacia, Orange France Télécom ou encore Puma, dans des pays aussi variés que le Pakistan, la Roumanie, le Mexique, la Corée du Sud ou la France. Les acteurs sociaux et les institutions jouent un rôle non négligeable dans ce combat. Mais c'est d'abord de solidarité entre les travailleurs de pays mis à mal par la mondialisation dont il est question ici. Ce livre oblige à sortir de chez soi pour aller à la rencontre de ces ouvriers et employés, proches et lointains, qui par leur travail contribuent à notre confort.

Michèle Descolonges est sociologue associée au laboratoire « Travail et mobilité » de l'université Paris X-Nanterre.

Michèle Descolonges, *Des travailleurs à protéger. L'action collective au sein de la sous-traitance*, Préface de Robert Salais, Éd. Hermann, Paris, mai 2011, 154 p., 24 €.



TRIBUNE

SOMMAIRE

Infos GÉNÉRALES

- 2 / Actualités • Instances IRW-CGSP • Accord gouvernemental et travail intérimaire • Dans nos régionales
- 3 / Édito • Les ringards visionnaires et les « modernistes » irresponsables !
- 4 / Dossier • Impôt sur le revenu : progressif ?
- 7 / Europe • L'intergroupe Services Publics : un « lobby » bien utile
- 8 / IRB • Indignation générale • Appel à candidatures
- 9 / Actualités internationales

www.cgsp-wallonne.be

Infos ENSEIGNEMENT

- 11 / Édito • Carnaval ou procession ?
- 12 / Enseignement supérieur et recherche
- 14 / Cadres de certifications • Et en Fédération Wallonie-Bruxelles (suite)
- 16 / La Certification par unités (CPU) • Entre craintes et espoirs • Tableaux CPU
- 19 / Enseignement organisé par la Communauté française • Fonctionnement des Comités de concertation de base • Règlement de travail
- 21 / Dernière minute ! • Enseignement officiel subventionné
- 22 / Conférence • Enfants, parents, enseignants contre l'échec scolaire
- 23 / À lire

www.cgsp-enseignement.be



Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique

Mensuel de la Centrale générale des services publics (CGSP) de la FGTP Éditeur responsable : Francis Wégimont - Place Fontainas, 9/11 - 1000 Bruxelles - tél. 02 508 58 11